

## LA MENNAIS

### L'évolution de ses idées politiques jusqu'en 1832

Dans les derniers jours de 1817 paraissait à Paris un ouvrage anonyme : le tome I de *l'Essai sur l'indifférence en matière de religion*. Ce livre connut aussitôt un succès immense. Dès le milieu de mars la première édition était épuisée et plusieurs autres se succédaient dans le courant de l'année. La cinquième livra enfin au public le nom de l'auteur : l'abbé F. de La Mennais. Cet écrivain qui perçait brusquement dans la renommée le devait à la magie de son style non moins qu'à la force et à l'originalité de ses idées. Pendant vingt-quatre ans il sera l'oracle, discuté par certains, écouté par tous, du clergé et des catholiques de France.

Nous voudrions suivre sa carrière de publiciste dans ses phases essentielles, du moins dans les deux premières, montrer comment l'ultra des débuts s'est mué en libéral, puis comment ce libéral s'est radicalement séparé de l'Eglise et quels liens secrets ont rattaché ces diverses phases l'une à l'autre.

Cette recherche n'est difficile que par l'abondance des matériaux. La Mennais a beaucoup écrit, soit des traités, soit des articles de journaux qu'il a pris soin de réunir en plusieurs volumes de mélanges. Il entretenait une correspondance très active : beaucoup de ses lettres ont été publiées. Elles traitent continuellement des grandes questions qui le tourmentaient, et leur sincérité est attestée par

la concordance fidèle de celles qu'il expédiait en même temps (1).

Au moment où il se faisait connaître avec tant d'éclat, Félicité de La Mennais avait derrière lui une œuvre remarquable et dans laquelle s'était affirmée graduellement sa pensée, mais œuvre demeurée obscure, car ces premiers écrits avaient été anonymes et n'avaient connu aucun succès.

Il avait grandi sous l'Empire, et son âme s'était durement heurtée aux contraintes de la dictature. Chétif, sans élégance, sans charme et pourtant sensible, avide de tendresse, d'un amour-propre chatouilleux, il fut foncièrement et irrémédiablement blessé par le joug impérial. Suivant l'exemple d'un frère aîné très révérend, il voua très jeune son zèle à la restauration de l'Eglise qu'il avait vue s'écrouler en France. Ses espoirs s'appuyèrent sur deux modes d'activité dans lesquels il s'employa avec complaisance : l'enseignement au collège de Saint-Malo, et la rédaction de deux ouvrages théologiques.

Le collège de Saint-Malo avait été relevé au lendemain du concordat par le grand écolâtre du chapitre de l'ancien régime. Il trouva des collaborateurs passionnément dévoués en la personne des deux frères La Mennais. Ce collège était un petit et aussi un grand séminaire, car on y enseignait la théologie. Il avait pour but de recruter et de former de futurs prêtres. Or les décrets régissant l'université impériale l'obligèrent à se transformer en collège municipal sans aucun caractère ecclésiastique. L'entreprise était détournée de sa fin. Les deux La Mennais s'en détachèrent

---

(1) Les principaux recueils ont été publiés par E.-D. FORGUES (*Œuvres posthumes de F. La Mennais. Correspondance. 1858-1859*, 2 vol.) et par A. BLAIZE (*Œuvres inédites de F. La Mennais. I. Correspondance. 1866*). Forgues a également publié la correspondance de La Mennais avec le baron de Vitrolles (1819-1853) en 1886. Outre les ouvrages de F. DUINE (*La Mennais*, 1922, et *Essai de bibliographie de Félicité Robert de La Mennais*, 1923), les travaux fondamentaux sur La Mennais sont ceux de Christian MARÉCHAL : *La Famille de La Mennais*, 1913. *La Jeunesse de La Mennais*, 1913. *La Dispute de l'« Essai sur l'indifférence »*, 1925, et *La Mennais au « Drapeau blanc »*, 1946.

non sans garder contre le monopole universitaire une horreur qui ne s'apaisa jamais.

Par ailleurs, Félicité écrivit deux livres qui, ni l'un ni l'autre, ne virent le jour avant la fin de l'Empire. Les *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle et sur sa situation actuelle* furent le creuset où se déversa la pensée bouillonnante des deux frères (2). Du panorama qu'elle décrit deux rubriques sont à retenir. Elles formeront le fond permanent de l'action de Félicité : Libérer l'Eglise de la tutelle de l'Etat ; dégager l'éducation du monopole universitaire. Le concordat et l'université seront deux bêtes noires de La Mennais.

Dans cet écrit l'auteur, pour flatter la puissance du jour, vantait « l'homme de génie qui avait refondé en France la monarchie et la Religion ». Cet éloge était contrebalancé par des développements d'une inspiration tout autre ; on y lisait que « le successeur de Pierre était seul juge de ce qu'exigeait l'intérêt de l'Eglise », que « jamais les Vicaires de J.-C. n'avaient exercé leur puissance avec tant d'éclat ». Surtout l'auteur déplorait « l'horrible attentat commis contre le chef de l'Eglise, l'immortel Pie VI », au moment où son successeur Pie VII n'était pas mieux traité (3). Le livre achevait de s'imprimer en juin 1809 au moment où le conflit entre l'Empire et le Sacerdoce atteignait son paroxysme. Aussi, d'accord avec son éditeur, La Mennais jugea-t-il prudent d'en cacher le dépôt. Le livre n'en sortit qu'en 1814. A ce moment-là c'est l'éloge de Napoléon qui, à son tour devenu inopportun, fut supprimé (4).

Quand il enfouissait ses *Réflexions* dans une ombre qui aurait pu être perpétuelle, La Mennais composait, toujours avec la collaboration de son frère, un autre ouvrage intitulé *La Tradition de l'Eglise sur l'investiture des évêques*. Achevé en 1813 il répondait à une question brûlante : l'empereur se passera-t-il du pape pour instituer les évêques ? La thèse gallicane déjà ébranlée dans l'ouvrage précédent était dans celui-ci méthodiquement battue

(2) « Torrent d'idées vagues... », dans MARÉCHAL, *La Jeunesse de La Mennais*, I, 204, 1913.

(3) *Réflexions*, p. 57, 70 et 72.

(4) MARÉCHAL, *Jeunesse*, p. 473.

en brèche et l'ultramontanisme fondé en France, mais fondé clandestinement, car cet ouvrage resta d'abord sous le boisseau (5). Quand Félicité en écrivit les premières lignes, son frère avec son ami Bruté venait d'emporter furtivement de Paris à Rennes la bulle d'excommunication de l'empereur et Félicité traçait ces lignes : « A l'exemple des confesseurs de la foi des premiers siècles, irritons la bête féroce à laquelle nous sommes livrés. Il y a trop longtemps qu'on nous étouffe. Forçons le moderne Julien à nous égorger et conquérons le martyr (6). » Le livre ne parut qu'après l'arrivée de Louis XVIII, mais, la bête féroce ayant bientôt débarqué en Provence, Félicité vendit son bien à son beau-frère et prit le bateau pour l'Angleterre.

Il revint de Londres en France après que Louis XVIII y fut revenu de Gand. Entre La Mennais et le roi il n'y eut ni relations personnelles, ni sympathie. La Mennais qui appartenait à un milieu où la monarchie et la religion paraissaient indissolublement unies par leurs communs malheurs, ne manifesta jamais aucun sentiment d'amour — c'est le terme du temps — pour ses rois. Il fut classé parmi les ultras puisque tous ses amis étaient des ultras et lui-même se rangea parmi les opposants de droite. Il tint la Charte pour une lamentable concession aux ex-beuveurs de sang et sans transition passa à la République peu avant la chute de Charles X. On peut jalonner rapidement la marche de ses opinions en ce domaine en citant quelques extraits de ses lettres. D'ailleurs cette étude, et c'est le seul moyen de ne pas travestir la pensée de La Mennais et surtout de ne pas gâter ses idées par les nôtres, ne sera guère qu'un centon des écrits de ce grand tribun de lettres.

En 1815, au lendemain de Waterloo, il écrivait : « Qu'attendre d'un prince, bon mais aveuglé, qui place l'Etat sous la sauvegarde des institutions auxquelles la France a été redevable pour tout bienfait du règne de la Terreur et de celui de Napoléon (7) ? » En 1818 il est sarcastique : « Il ne s'agit pas manifestement de savoir si la monarchie vivra, mais ce qu'on fera de son cadavre : ce

(5) MARÉCHAL. *Ib.*, p. 319.

(6) *Ib.*, p. 423.

(7) 10 août 1815. BLAIZE, I, p. 215.

n'est plus qu'une question de sépulture (8). » En 1827, sous le ministère Martignac, il devient agressif : « Le nom du roi, dites-vous (il s'adresse au baron de Vitrolles), est encore la seule force active, c'est-à-dire que tout ce qui se fait, se fait au nom du roi, c'est en son nom qu'on lève l'impôt, qu'on enrôle les conscrits, qu'on administre enfin... Voilà la seule force que je connaisse au roi. Y a-t-il en France, je ne dirai pas mille mais une seule personne dans l'esprit de laquelle le nom du roi se lie à une doctrine quelconque, ...un cachet, une griffe, voilà tout (9). » Lui qui avait parfois prévu l'accession au trône d'un Orléans, pencha finalement pour la République. En 1830, le 21 mars, avant la révolution, il écrit : « Tout calculé, je ne vois pas d'autre issue à cette lutte que le despotisme ou la République, c'est-à-dire toujours la Révolution (10). » A cette date le despotisme c'est Polignac et la république c'est la catastrophe. Six jours après, le 27 mars, son option s'affirme, quoique sans enthousiasme, dans une lettre privée : « La question telle que l'a posée le gouvernement nous place entre la République et l'arbitraire ; à tout prendre j'aime mieux la première, parce que j'aime mieux la fièvre que la mort (11). »

En dehors de ses ouvrages philosophiques que je n'ai pas à étudier ici, La Mennais a donné beaucoup de lui-même à la presse. Il était un journaliste-né. Sous sa plume la dialectique fraternisait avec les invectives. La presse fut son grand instrument de propagande, son arme. Il réclama d'abord pour elle une liberté relative, puis il pressentit le rôle qu'elle allait jouer dans l'agitation qui fit tomber le régime :

« Si la presse était libre, dit-il en 1816, on verrait bientôt que je suis moins que jamais d'humeur à flatter les gens en crédit. Il n'y a pas moyen aujourd'hui de faire entendre la vérité (12). » En 1817 : « Je désire la liberté de la presse, non que je la croie bonne en elle-même, mais

(8) 12 fév. 1818. BLAIZE, I, p. 334.

(9) A Vitrolles, 29 mai 1827. *Correspondance inédite entre La Mennais et le baron de Vitrolles*, E. FORGUES, Paris, 1886, p. 153.

(10) FORGUES, II, p. 125. 21 mars 1830.

(11) *Ib.*, p. 128.

(12) 5 janvier 1816. BLAIZE, I, p. 249.

parce qu'elle existe de fait pour le mal et pour le mal seul (13). » En 1826, le ton s'est élevé :

« L'état de la société, écrit-il dans son livre *de la Religion considérée*, qui rend les gouvernements dépendants de cette puissance vague et mobile qu'on appelle l'opinion, exige impérieusement que la défense de la religion ait un caractère éclatant de publicité. Il faut parler au peuple dans les démocraties ; que ce soit l'indice d'un profond désordre ce ne sera pas nous certes qui le nierons mais la nécessité n'en subsiste pas moins (14). »

En 1827 : « Voulez-vous savoir à qui sera l'avenir et où est la force véritable ? La force est dans les opinions qui pénètrent et échauffent les masses. » Enfin, en 1829, les réserves font place à l'éloge : « Le peu de bien qui se fait est arraché au pouvoir par l'opinion, c'est-à-dire par la presse. Grande leçon pour les catholiques (15) ! »

Sans parler d'articles littéraires qu'il aurait écrit dès son enfance (16), on peut faire remonter la carrière journalistique de La Mennais à l'avènement de la monarchie parlementaire. Dès 1814 il partageait sa prose entre l'*Ami de la Religion* et le *Mémorial religieux*. Puis Chateaubriand, son compatriote malouin, et plus encore le choryphée de la liberté de la presse, Chateaubriand qu'il aime peu et dont il écrivait : « Sa gloire sèchera promptement (17) », Chateaubriand l'embaucha dans son équipe du *Conservateur* qui, après une vie brillante, se saborda en 1820 pour ne pas subir la censure rétablie. Alors le *Spectateur religieux* hérita de la collaboration de La Mennais.

La Mennais caressait depuis 1815 le rêve d'avoir un journal à lui, afin d'y être tout à fait le maître. En 1818 ce rêve fut à la veille de se réaliser (18). L'organe nouveau

(13) 19 déc. 1817. BLAIZE, I, p. 311.

(14) *Ib.*, p. 117.

(15) FORGUES, II, p. 75.

(16) DUINE, *Essai de Bibliographie*, p. 1.

(17) BLAIZE, I, p. 314. « M. de Chateaubriand ferait bien de tailler sa plume, cette plume puissante, cette plume merveilleuse avec laquelle il se fait fort de relever dans un an tout trône abattu ; les souverains devraient se cotiser pour en faire l'acquisition, j'entends de la plume ; le propriétaire est obligeant, il ne refuserait pas de la vendre, ni même, si on l'exigeait, lui avec. » Au M<sup>is</sup> de Coriolis, 21 mars 1830. FORGUES, II, 125.

(18) BLAIZE, I, p. 228.

devait s'appeller *La Revue morale et littéraire* (19), titre moins claironnant que l'*Avenir*. En 1822, enrichi momentanément par l'*Essai*, La Mennais achète 6 actions sur 12 du *Drapeau blanc*. Mais le génie des affaires qu'il croyait posséder, toujours comme Chateaubriand — tous deux n'étaient-ils pas fils d'armateurs ! — ce génie se révéla naïf. Ayant cédé une de ses actions à l'astuce d'un collaborateur, il dut s'apercevoir que si six actions ne forment pas une majorité dans un nombre de 12, cinq contre 7 en sont encore plus éloignées. Il dut partir (20). Enfin il réussit en 1824 à fonder, avec le concours de Gerbet, de Salinis et d'O'Mahony, le *Mémorial catholique* dont il ne fut ni le directeur effectif ni le principal rédacteur, mais qui fut jusqu'à la Révolution de 1830 son organe fidèle (21).

La vie de la presse d'opinion se heurtait alors à maint obstacle et la courte durée de nombreux périodiques l'atteste : cautionnement, déclaration, procès surtout et parfois censure, La Mennais avec son tempérament ardent se heurta contre ces barrières qui l'irritaient. Dès janvier 1816, première alerte : « Sans l'abbé Frayssinous, dit-il, j'eusse été dénoncé à la police par le respectable conseil de l'Université, mais cela n'a pas été jusque là ; seulement je suis cause qu'on a donné un censeur au journal (22). » En novembre 1817 le premier *Mémorial* craignant des sanctions, refusa son article : « Du droit du gouvernement sur l'éducation (23). » En 1820 la censure s'oppose à la publication, dans le *Défenseur*, d'un nouvel article : « Sur la nécessité pour le gouvernement de s'occuper de la religion. » Cet article parut peu après dans un volume de mélanges, car les livres jouissaient d'une plus grande liberté que les périodiques (24).

Lorsqu'il imprima dans le *Drapeau blanc* sa célèbre « lettre au grand maître de l'université », le gérant, pré-

(19) Cette *Revue* ne vit jamais le jour. BLAIZE, I, p. 338-353.

(20) MARÉCHAL, *La Mennais au « Drapeau blanc »*, épisode de la presse quotidienne sous la Restauration, 1916.

(21) Le 19 janvier 1828, Coriolis écrivit à La Mennais : Le nonce « voudrait vous voir à la tête d'un journal politique et religieux à la portée du grand nombre ». FORGUES, I, p. 349.

(22) 24 janvier 1816. BLAIZE, I, p. 256.

(23) BLAIZE, I, p. 300.

(24) *Mélanges religieux et philosophiques*, t. I, p. 356 (éd. 1836-1837), p. 390 (éd. 1820) et t. II, p. 160.

venu « d'outrages envers un corps constitué » fut condamné par le tribunal correctionnel à 15 jours de prison et 150 francs d'amende.

La Mennais lui-même fut appelé en correctionnelle pour avoir écrit son livre *de la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et social*. Défendu par Berryer, il fut, par jugement du 22 avril 1826, condamné à 30 francs d'amende et à la saisie de l'ouvrage pour « attaque contre les droits du roi et provocation à la désobéissance à une loi de l'Etat ». Cette loi était la déclaration gallicane de 1682 insérée dans une ordonnance de Louis XIV.

Entre les nombreux thèmes des écrits de La Mennais dans la presse, il en est un qui l'emporte sur tous les autres. Il fit campagne pour l'émancipation et l'exaltation de l'Eglise. La législation fondamentale en cette matière tenait dans 2 articles de la charte :

ARTICLE 5. — Chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection.

ARTICLE 6. — Cependant, la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat.

La thèse de La Mennais sera de combattre l'article 5 comme une séquelle de la Révolution et comme une profession d'athéisme officiel tandis qu'il essaiera de tirer de l'article 6 les conséquences les plus favorables.

Dans *l'Essai* il avait tracé ce principe : « Personne n'est plus convaincu que nous qu'on ne ramène point les hommes à la vérité par la violence. En laissant les gouvernements juges des mesures que l'intérêt public leur commanderait de prendre contre les sectes fanatiques qui s'autoriseraient de la religion pour être impunément factieux, nous n'oublierons jamais qu'étranger comme prêtre à ces considérations de pure politique notre devoir est la charité (25). »

Il accordait néanmoins un très grand crédit à l'intervention du gouvernement : « Si ceux qui nous gouvernent connaissaient la force du pouvoir la Révolution serait finie demain (26). » « Le gouvernement a le droit et même le

(25) MARÉCHAL, *Dispute...*, p. 79.

(26) A Vitrolles. 7 août 1820, p. 57.

devoir d'imposer, au besoin par la force dont il dispose, dans l'enseignement, dans l'histoire, dans la philosophie, dans la littérature, le respect de la religion (27). » « Les peuples ne sont que ce qu'on les fait (28). » « Les hommes, quoi qu'on dise, sont conduits par l'autorité (1823) (29). »

« Sous le couvert de la liberté de pensée les philosophes réclament la liberté de parler, d'enseigner, de propager leurs opinions. La société ne peut tolérer les doctrines qui rendraient son existence impossible. Il y a dans toute société un ordre moral, un ordre politique, et par conséquent les délits contre la religion et la morale ne sauraient être tolérés (30). »

L'article 5 de la charte n'était, selon lui, qu'une concession abusive faite à la révolution : « Quand Bonaparte tomba... on respira... mais la révolution ménagée comme une puissance obtint d'immenses concessions. Elle fut admise partout, dans les institutions, les lois, les places. On ratifia ses actes, on légittima ses doctrines et on la consacra toute entière en établissant l'athéisme politique. » Et ailleurs : « La question qui agite la société est de savoir qui l'emportera de l'athéisme ou de la religion, de l'anarchie ou de la royauté. Dans cette guerre décisive le pouvoir jusqu'à ce jour semble rester neutre et c'est remplir un devoir que de lui rappeler le sien. » Cela s'écrivait en 1822 et 1823. Dès 1820 il énonçait en ces termes les questions concrètes sur lesquelles il avait engagé la bataille avec les différents ministères qui venaient de se succéder :

« Depuis quatre ans la religion de l'Etat est opprimée en France. Qu'a fait pour elle l'ancien ministère ou plutôt que n'a-t-il pas fait contre elle ? Salarient les factieux des débris de l'Eglise et les ministres des cultes non catholiques, chaque jour il démolissait ce que Bonaparte même avait conservé. N'avons-nous pas vu l'épiscopat près de s'éteindre ? La piété du roi a provisoirement arrêté les progrès de la destruction, mais le nombre des sièges qu'il était indispensable d'augmenter est demeuré le même

(27) MARÉCHAL, *Dispute*, p. 116.

(28) *Ib.*, p. 86.

(29) Alfred ROUSSEL, *La Mennais d'après des documents inédits*, 1892, t. I, p. 167.

(30) *Mélanges*, II, p. 309. De la tolérance, 22 juillet 1823.

malgré le traité le plus solennel [le concordat de 1817 qui ne fut jamais promulgué]. Mais les écoles ecclésiastiques destinées à repeupler le sanctuaire n'ont pas cessé d'être en butte aux persécutions de l'université. Mais, en même temps que l'on consacrait l'athéisme politique par des lois et par des arrêts des tribunaux, une administration jalouse envahissait de toutes parts la juridiction spirituelle, commandait l'enseignement, réglait la discipline et se faisait un jeu cruel de tourmenter la conscience des prêtres [obligation d'enseigner le gallicanisme dans les séminaires, etc.]. Chose sans exemple, l'autorité établie pour maintenir l'ordre public semblait regarder comme un devoir de protéger contre la religion l'impiété des mourants, le duel et le suicide. Au nom de l'humanité elle demandait à des ministres de paix de tolérer l'effusion du sang, et au nom d'une loi athée, elle leur ordonnait de bénir le crime (31). »

Nous voyons poindre ici le mobile qui fera changer les idées de La Mennais : la religion d'Etat ne reçoit pas la protection à laquelle elle a droit et elle subit une tutelle gênante. En un mot la charte et le concordat sont plus nuisibles qu'utiles.

Si le concordat était un legs empoisonné de l'Empire, si la charte était une émanation de la Révolution, que dire de l'université, cette fille du despotisme ?

Le régime alors en vigueur était le monopole napoléonien. Tous les enfants de France, y compris les élèves des petits séminaires, devaient suivre les cours des établissements publics.

On devine quelles imprécations ce système provoqua chez La Mennais. Elles reviennent sans cesse. C'est une charge inlassable. Entre toutes je ne citerai que les plus fortes, celles qui soulevèrent la plus vive réaction.

« Que vos écoles, s'écriait La Mennais en s'adressant au grand maître — qui était un évêque — cessent enfin d'être les séminaires de l'athéisme et le vestibule de l'enfer ! » Et à l'appui de cette sommation il citait une ténébreuse anecdote :

« Il existe en France des maisons soumises d'une

---

(31) MARÉCHAL, *Dispute*, p. 142, d'après *Nouveaux Mélanges*, p. 194.

manière plus ou moins stricte à l'université et où les enfants sont élevés dans l'athéisme pratique et dans la haine du christianisme. Dans un de ces horribles repaires du vice et de l'irrégion on a vu trente élèves aller ensemble à la table sainte, garder l'hostie consacrée et par un sacrilège que les lois autrefois auraient puni, en cacheter les lettres qu'ils écrivaient à leurs parents (32). »

A partir de 1825 tous ces débats amenèrent une orientation nouvelle dans la pensée de La Mennais. Le régime du catholicisme religion d'Etat lui parut une duperie, un mauvais marché. Puisque la protection de l'Etat est surtout une gêne, quelle solution adopter ? la plus radicale sera la meilleure : abolir le concordat, séparer l'Eglise de l'Etat, rendre à l'Eglise sa pleine et entière liberté, ce qui suppose, il est nécessaire de le préciser, que l'Eglise, bien loin d'être légalement inexistante, aura l'entité civile avec le droit de propriété sans nulle restriction.

La Mennais ne tarda pas à aller plus loin. Sous l'influence des événements qui se déroulaient à l'étranger et surtout de ceux de Belgique, il sentit que les régimes d'autorité, tracassiers en tous les domaines comme ils l'étaient dans le domaine religieux, allaient être débordés, submergés par un raz de marée.

Ils seront renversés et remplacés par des régimes populaires. Ce bouleversement, selon La Mennais, est une catastrophe, mais cette catastrophe sera finalement salutaire pour le christianisme, à condition que l'Eglise se détache des gouvernements moribonds, qu'elle les regarde périr, l'œil sec. Tous les espoirs doivent reposer sur le succès des mouvements populaires et dans la prise du pouvoir par le peuple. Car — et ceci encore est fondamental dans la doctrine mennaisienne — le peuple est naturellement vertueux.

Telle est rapidement schématisée la ligne de l'évolution politique chez La Mennais entre 1825 et 1830. Je voudrais citer quelques textes qui l'expriment en ces différentes étapes.

Dans cette période les articles qu'il donne à la presse se raréfient ou perdent de leur importance. Sa pensée se

(32) *Mélanges*, II, p. 328, 329.

formule de préférence dans deux ouvrages qui eurent un grand retentissement, quoiqu'aujourd'hui moins lus que *l'Essai sur l'indifférence*. De ces ouvrages l'un vit le jour partie en mai 1825, partie en février 1826, c'est *la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*. L'autre ouvrage parut en février 1829 : *Des Progrès de la révolution et de la guerre contre l'Eglise*. Dans ces livres va s'élaborer la théorie du libéralisme catholique et s'esquisser celle de la démocratie chrétienne.

Dans « la Religion considérée » La Mennais constate que la société française est en réalité démocratique et en même temps il prédit l'avènement de cette démocratie comme un mal.

« Le roi n'est qu'un souvenir vénérable du passé, mais, la démocratie, lorsqu'elle demeure ce qu'elle est par sa propre essence, détruit la notion de toute espèce de droit soit divin soit humain. Lorsqu'elle ne vient pas à la suite de l'athéisme elle l'enfante tôt ou tard (33). » C'est un diagnostic, ce n'est pas encore une adhésion.

Dans la chrétienté médiévale l'Eglise était juge des rois ; ceux-ci ayant rejeté sa suprématie, sont maintenant jugés et condamnés par les peuples.

« Comme en refusant de reconnaître l'autorité de l'Eglise on n'étouffe point le sentiment du juste et de l'injuste dans le cœur des peuples et que seulement on détruit le moyen de prévenir ses écarts, dès qu'on soustrait les rois au pouvoir de l'Eglise on les soumet au pouvoir des peuples et les trônes tombent ou s'élèvent au gré de ses passions (34). » « Si les gouvernements ne s'unissent pas étroitement à l'Eglise il ne restera pas en Europe un seul trône debout. La Révolution annonce ouvertement leur chute et à cet égard elle ne se trompe point (35). »

L'Eglise n'a pas à défendre des gouvernements qui ne l'ont pas soutenue. Son devoir est de se retrancher dans la neutralité et d'attendre l'issue de la lutte. « Tout ce qui, dit La Mennais, associe l'Eglise à l'action d'une politique étrangère au christianisme, ne saurait que lui être funeste... si les gouvernements aveugles sans retour persistent à se

(33) *De la Religion considérée*, p. 33.

(34) *Ib.*, p. 233.

(35) *Ib.*, p. 359.

perdre, l'Eglise n'hésitera pas sur le parti à prendre : se retirer du mouvement de la société humaine, resserrer les liens de son unité, ne rien craindre des hommes, n'en rien espérer, attendre en patience et en paix ce que Dieu décidera du monde (36). »

Sa correspondance nous le montre alors se rapprochant des libéraux. Ceux-ci convergeaient au même point que La Mennais, mais par une voie contraire. Opposés à l'influence du clergé dans la vie publique ils auraient volontiers abrogé le concordat pour ce qu'il contenait de favorable à l'Eglise. A la fin de la Restauration ce libéralisme étroit avait fait place chez quelques-uns à une doctrine plus généreuse, c'était celle de Dubois et du *Globe*. La Mennais les suivait avec une attention bienveillante.

« Parmi les libéraux honnêtes, écrit-il à un correspondant en 1826 (37), et il y en a beaucoup de cette espèce dans les provinces religieuses, il règne une disposition d'esprit qui serait fort heureuse en un autre temps. Ils ne voient rien à quoi se rattacher, ni doctrines ni intérêts et cela les rapproche de l'Eglise qui offre seule cette stabilité qu'ils n'aperçoivent nulle part ailleurs. L'essentiel serait de leur montrer que le christianisme est compatible avec les désirs sages, qu'il ne livre pas les peuples au pouvoir comme de vils troupeaux, qu'il protège et maintient tous les droits, qu'en lui seul est la garantie de toutes les libertés légitimes. »

Il n'hésita pas à tenter de rallier le pape Léon XII à ses vues. Dans un mémoire qu'il lui adressa en 1827 (38) : « Si l'on pénètre, dit-il, jusqu'au fond de ce qu'on appelle le libéralisme, on y découvrira un sentiment juste et vrai. Ce sentiment, plus vif chez les nations formées par le christianisme et imprégnées de son esprit, est l'impuissance de supporter un pouvoir purement humain qui n'est en réalité que le joug de la force... » « Convient-il que les peuples qui cherchent une liberté raisonnable en elle-même mais qui, égarés par des guides pervers, la cherchent follement parce qu'ils la cherchent hors du christianisme

(36) *Ib.*, p. 359.

(37) 22 décembre 1826. FORGUES, I, p. 217.

(38) BLAIZE, II, p. 311-340. Suite p.p. DUDON, *Recherches de Sciences religieuses*, janvier 1910, p. 476.

et hors de l'Eglise, continuent d'avoir un prétexte de s'éloigner d'elle en la considérant comme l'alliée naturelle de tous les genres de despotisme ? Serait-il prudent de lier... la cause de l'Eglise à celle des gouvernements ennemis de l'Eglise [royauté gallicane, souveraineté schismatique de Russie, calviniste des Pays-Bas, anglicane de Londres sans oublier le mahométan de Constantinople] et cela au moment où ces gouvernements croulent de tous côtés ? » Et il revient à sa conclusion : « Que l'Eglise se considère comme indépendante, qu'elle se fortifie en elle-même au milieu de la lutte des peuples et des rois, sans y prendre aucune part directe. Les vainqueurs tomberont à ses pieds et la supplieront de leur donner un principe d'ordre et de stabilité. »

Quand La Mennais reprit la plume au lendemain des ordonnances Martignac contre les jésuites et les séminaires, il répéta sa thèse avec plus de précision et plus de vigueur. Il cherchait à dégager un vrai et bon libéralisme de ses excroissances parasitaires. « Des erreurs le détournent en quelque sorte, dit-il, de son cours naturel... ses doctrines actuelles le rendent l'ennemi le plus ardent de l'Eglise... ses théories l'égarèrent manifestement (39). »

Il va plus loin et en contestant la légitimité des régimes établis, il canonise la révolte. « La royauté, dit-il, a cessé d'être légitime selon le sens chrétien du mot pour devenir simplement légale... Craignez de tenter la patience des catholiques, il y a plus que vous ne pensez, il y a de la force là où est Dieu (40). »

(39) *Progrès*, p. 257 et 259.

(40) *Du Progrès*, p. 103, notes 217 et 218.

Sur l'idée de recourir à la force, bizarrement associée par La Mennais à son libéralisme, voici quelques passages où La Mennais se montre hanté par le souvenir de la chouannerie : « Les prêtres persécutés auront derrière eux vingt millions d'hommes, parmi lesquels il pourra bien s'en trouver quelques-uns aussi peu patients que les Vendéens et que nos paysans de l'Ouest. » 28 janvier 1828, à Berryer (FORGUES, I, p. 345). — « Derrière cette activité [politique] de parquet, de comptoir et de boutique et même de salon, puisqu'il le faut dire, il y a plus de vingt millions de chrétiens qui pourront devenir actifs à leur tour quand on aura blessé leur conscience et qu'on tyranniserait leur foi. » 31 janvier 1828, au marquis de Coriolis (FORGUES, I, p. 351). — Est-ce que des catholiques au nombre encore de vingt-cinq millions, n'en viendront pas à se demander si, lorsqu'on a tout réduit à une question de force, ils ne doivent pas compter pour quelque chose dans cette question ? » 19 décembre 1828,

Et voici comment il formule dans l'immédiat les revendications des catholiques : « Nous demandons pour l'Eglise catholique la liberté promise par la charte à toutes les religions [il remonte de l'article 6 à l'article 5]. Nous demandons la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté de l'éducation, et c'est là ce que demandent comme nous les catholiques belges opprimés par un gouvernement persécuteur (41). »

Dans sa correspondance les formules lapidaires abondent : « La vraie histoire de l'Eglise montre son culte de la liberté. » « La liberté qu'on a demandée au nom de l'athéisme, il faut maintenant la réclamer au nom de Dieu (42). » « On tremble devant le libéralisme, eh bien ! catholicisez-le et la société renaîtra (43) ! »

Il écrivait cela en 1829. Ses meilleurs amis raillaient son isolement, mais lui savait combien profondément ses idées pénétraient parmi les catholiques, dans le clergé et même dans l'épiscopat. Il songeait alors à de nouveaux moyens d'action.

La députation ne l'avait pas tenté. Dès 1822 un siège proposé dans les Côtes-du-Nord avait été écarté sans hésitation : « Il faudrait que je fusse terriblement fou pour

---

au même (FORGUES, I, p. 415). — Il y a des cas où « la résistance est permise. L'histoire du moyen âge est remplie d'exemples semblables. On recourait à la force pour défendre son droit et je ne vois pas que l'Eglise ait jamais condamné ni même blâmé cette sorte de guerre ». 11 avril 1829, au comte de Senfft (FORGUES, II, p. 37).

Lors de l'avènement de Polignac, l'homme de sa droite, le seul reproche qu'il lui adresse c'est de n'avoir pas fait immédiatement un coup d'Etat : « Parmi nos nouveaux ministres il y a certainement des hommes de mérite et de courage ; mais s'ils voulaient faire quelque chose, pourquoi ne l'ont-ils pas déjà fait ? Il fallait, sous peine d'échouer, tout faire à la fois et tout faire en vingt-quatre heures. Le moment est passé. » 19 août 1829, au marquis de Coriolis (FORGUES, II, p. 69). — « Quelque chose qu'on voulût, il fallait le dire et le faire dans les vingt-quatre heures, c'est ce qu'on n'a pas conçu », même date, au comte de Senfft (FORGUES, II, p. 71). — « Si on fait ces changements [sur la presse et les élections] par ordonnances, c'est donner le signal d'une guerre dont les suites doivent faire trembler, et si l'on veut en courir les risques, il fallait se montrer fort en ne tergiversant point et en établissant tout d'un coup et dans son entier le système de gouvernement qu'on a résolu de substituer à celui qui existe. » 25 août 1829, à la comtesse de Senfft (FORGUES, II, p. 74).

(41) *Progrès*. Préface, p. VII et p. 262.

(42) 9 mai 1830. FORGUES, II, p. 135.

(43) 24 déc. 1829. FORGUES, II, p. 105.

me jeter dans ce guépier des chambres. Je n'aurais été cette année, presque jamais de l'avis de personne, c'est une position qui n'est pas tenable (44). »

Au déclin de la Restauration, il chercha à former un parti. « Il y a trois partis politiques, disait-il en 1829, le parti révolutionnaire qui pousse à l'anarchie, le parti gallican qui tend au despotisme de l'ancien régime et à l'asservissement de l'Eglise, le parti catholique qui réclame toutes les libertés constitutives de l'ordre chrétien, comme dans la Belgique (45). » En mai 1830 : « Il est temps que les bons s'unissent pour se défendre légalement contre quiconque attaque leur sûreté et leurs droits. » Au lendemain de la Révolution de juillet il décrit à nouveau les trois partis : « Le parti jacobin fort de la violence s'appuie sur la populace et n'est peut-être pas sans influence sur l'armée, le parti royaliste [qu'il exécute sommairement par une injure] ; enfin le parti incomparablement plus nombreux des hommes qui tendent à s'unir pour le maintien de l'ordre sur une large base de liberté (46). » Programme qui ne devait guère rencontrer de contradicteurs, tant il était vague.

Le parti catholique libéral que La Mennais voulait fonder, s'était annoncé dès le mois de mai 1828 sous le nom d'*Association catholique*. Au mois de juillet La Mennais saluait ses progrès : « Il prend un accroissement merveilleux (47). » Mais quand parut le prospectus du *Correspondant, organe de l'Association pour la défense de la religion catholique*, La Mennais le critiqua vivement : « Modèle d'insignifiance et de platitude, ce journal représentera les idées étroites et les opinions méticuleuses d'une coterie. » La cause de son revirement nous est révélée par une lettre du 4 juin 1829 : « Le parti Villèle et le parti gallican saisis d'une espèce de rage, remuent ciel et terre... ils se sont emparés de l'*Association catholique* qu'on n'a pas su défendre. Elle deviendra un instrument du mal (48). »

(44) 16 mars 1822. A Vitrolles, p. 98.

(45) 22 nov. 1829. FORGUES, II, p. 92.

(46) 13 septembre 1830. FORGUES, II, p. 167.

(47) 17 juillet 1828. FORGUES, I, p. 383.

(48) FORGUES, II, p. 17 et 53.

Le premier numéro du *Correspondant* avait paru le 10 mars 1829. Il était l'interprète des catholiques libéraux et survécut à la Révolution de juillet. Par la plume de Louis de Carné, de Montalembert et autres, il réclamait « l'application des principes catholiques aux diverses positions de la vie sociale et privée ; il voulait la royauté comme un pieux souvenir, comme une ancre de salut », c'est-à-dire qu'il la reléguait dans le passé et dans un avenir problématique. Il cessa de paraître le 31 août 1831, s'éclipsant devant une nouvelle feuille qui rapidement avait conquis la gloire et qui fut l'enfant chérie de La Mennais.

On ne comprendrait pas l'origine de l'*Avenir* si l'on n'évoquait mieux que je ne l'ai fait jusqu'à présent, les soulèvements qui éclataient alors ou fermentaient chez divers peuples de l'Europe. On devine de quel œil La Mennais, dans sa phrase ultra, contemplait ces troubles. « L'Autriche, écrit-il en 1820, fera sagement d'étouffer la révolution de Naples (49). » « Négocié avec les Cortès, écrit-il en 1823, ce serait négocier avec l'anarchie, légitimer presque le régicide (50). »

Cependant il s'apitoie sur les Grecs : « Que vont devenir les malheureux Grecs sous le poignard de leurs oppresseurs dont le fanatisme semble s'exalter tous les jours (51) ? »

Si les Grecs étaient loin l'opposition des Belges contre le gallicanisme du roi des Pays-Bas le touche au contraire de très près. Les Belges sont des catholiques, ils parlent français et le combat qu'ils mènent est le même que celui de La Mennais. Dès 1825 il en est préoccupé. « Pour réduire l'influence du clergé, dit-il ironiquement, il faut imiter le roi de Hollande et abattre tout ce qui reste de catholicisme en France. » L'année suivante : « Dans les

(49) 7 août 1820. Lettre à Vitrolles, p. 57.

(50) *Mélanges*, II, p. 263.

Le 5 janvier 1828, écrivant à la comtesse de Senfft : « L'accord des puissances pour livrer le Portugal à l'Angleterre et don Miguel à la Révolution, serait quelque chose de prodigieux si nous n'étions accoutumés à de pareils spectacles. Une force secrète et insurmontable pousse de tous côtés à la ruine... » Don Miguel fut roi absolu de 1828 à 1834. (FORGUES, I, p. 323).

(51) Voir FORGUES, I, 285, 15 oct. 1827 « ...il paraît que la cause de ces pauvres Grecs défailit aussi, malgré la puissante protection des trois hautes puissances... »

Pays-Bas, la religion catholique est persécutée par un prince calviniste en vertu des principes gallicans et cette persécution est louée par les révolutionnaires français (52). » En 1829, la préface des *Progrès de la Révolution* salua les efforts des Belges, comme des autres peuples, pour leur libération et le livre fut dévoré avec enthousiasme en Belgique (53).

La Mennais donnait une ardeur plus vive à leur cause mais il ne l'avait pas suscitée. L'union des catholiques belges avec les libéraux remontait à la propagande de Gerlache en 1825, elle avait été réalisée à Liège dès 1827 et s'étendit l'année suivante à toutes les provinces de la future Belgique. Il y avait d'ailleurs des correspondances personnelles entre La Mennais et les promoteurs du mouvement (54).

Le nouveau journal de La Mennais, journal dont il fut l'inspirateur plus que le directeur effectif, *l'Avenir*, parut pour la première fois le 17 octobre 1830. Sa vie de combat s'interrompit brusquement et volontairement le 15 novembre 1831. Il était renforcé par deux organisations satellites : *l'Agence générale*, vaste société d'assurances mutuelles entre Français de n'importe quelle opinion ou croyance, décidés à protéger leur part de légitime liberté. Puis un *Acte d'union* créa une grande confédération morale des peuples pour promouvoir la liberté de conscience, de presse et d'enseignement. « Notre cri d'affranchissement religieux, disait La Mennais, a volé au delà de nos frontières (55). »

C'étaient comme des cercles concentriques de plus en plus étendus autour de la doctrine du maître. *L'Avenir* s'adressait aux fidèles de Dieu et de la liberté. Au delà, *l'Agence* visait à enrôler tous les libéraux français, même non catholiques, plus loin encore ; *l'Union* appelait tous les peuples à l'assaut du despotisme.

Le programme concret du journal est trop connu pour

---

(52) Avertissement de la 3<sup>e</sup> éd. *De la Religion considérée*.

(53) FORGUES, II, p. 66, août 1829.

(54) H. HAAG, *Les Origines du catholicisme libéral en Belgique*. Louvain, 1850.

(55) *Mélanges catholiques* (Extraits de *l'Avenir*), 2 vol., 1831, t. I, p. 1 et p. 15.

qu'il y ait lieu d'insister. La Mennais l'a tracé lui-même : « Les libertés revendiquées sont la liberté religieuse, la liberté d'éducation et, dans l'ordre civil et politique, celles d'où dépendent la sûreté des personnes et des propriétés, avec la liberté de la presse qui est la plus forte garantie de toutes les autres. » Quelques pages plus loin, la liste des libertés se précise : « liberté d'association, liberté politique ou droit de suffrage, liberté administrative ou décentralisation ».

Avec quel éclat le combat fut mené, nul ne l'ignore, sur quel écueil le navire se brisa, tout le monde le sait. Il ne sera pas inutile cependant de rappeler cette phase de l'activité de La Mennais car, de son vivant, il en a ignoré des circonstances importantes et le récit qu'il en a donné dans les *Affaires de Rome* doit être complété et rectifié grâce aux recherches effectuées dans les archives. Après La Mennais ultra (ultra catholique plus qu'ultra royaliste), après La Mennais libéral, va paraître le La Mennais séparé de Rome.

Une notion doit dominer toute cette question, c'est que, depuis son ouvrage de la *Tradition de l'Eglise*, c'est-à-dire depuis 1813, La Mennais s'était affirmé comme un protagoniste, le seul protagoniste alors, de ce qu'on appela l'ultramontanisme. S'il ferrailla contre les évêques concordataires c'est qu'il trouvait en eux les défenseurs du gallicanisme. Avant Joseph de Maistre et son livre *du Pape*, La Mennais fut le défenseur véhément — il était toujours véhément — de la suprématie du Saint-Siège et de l'infaillibilité pontificale. Ce qu'il affirmait au début de sa carrière il le répétait d'un ton encore plus catégorique dans son livre sur les *Progrès de la Révolution*, à la veille de la chute de Charles X. Entre ces deux dates sa polémique contre les quatre articles de la Déclaration de 1682, contre le gouvernement qui en prescrivait l'enseignement, contre les théologiens qui la défendaient, fut sans répit.

Je dois cependant noter que dans son tout premier ouvrage, *Les Réflexions*, La Mennais admettait encore un gallicanisme mitigé, affirmant la supériorité de l'Eglise œcuménique sur le pape. On pourrait être tenté de rapprocher cette sorte de parlementarisme ecclésiastique de la

théorie de la connaissance qu'il exposa dans le tome II de l'*Essai* et selon laquelle la base de la certitude reposait dans le *sens commun*, dans la raison générale, et voir dans les deux, les prodromes de l'adhésion de La Mennais à la démocratie. En vérité, s'il y eut lien, entre les deux idées, il fut, chez La Mennais, subconscient, car la thèse des *Réflexions* ne fut pas reprise dans les années suivantes et que La Mennais, quand il publiait le tome II de l'*Essai*, considérait la souveraineté populaire comme une monstruosité.

Ce furent justement les polémiques soulevées par ce tome et le désir de le défendre qui, pour la première fois, mirent le bâton du pèlerin « romieu » dans la main de son auteur.

Il révéla son dessein à son père spirituel, l'abbé Carron (56) : « J'ai demandé à Rome — ceci dans le plus grand secret — qu'on examinât mon œuvre, ma demande a été accueillie avec bienveillance et je n'ai plus qu'à attendre le jugement... Si le jugement de Rome m'est favorable, je m'en réjouirai à cause de la Religion, s'il m'est désavantageux, j'en serai ravi pour moi-même. Décidé dans ce cas à ne plus écrire, je serai l'homme du monde le plus heureux, car je pourrai en conséquence jouir du repos qui est, à mon avis, le seul bien d'ici-bas. »

Une lettre à un autre correspondant donne quelques détails de prix : « Lorsqu'au mois d'août 1820, je vis, de la retraite où je vivais alors [la Chenais], la tempête se former, je crus de mon devoir de soumettre au jugement du Saint-Siège le livre qui excitait une si vive opposition. Ne connaissant personne à Rome, j'engageai M. le comte de Maistre à demander en mon nom qu'il fût examiné. M. le comte de Maistre pria M. le marquis d'Azeglio, alors à Rome, d'y faire connaître mon désir et mes dispositions. Depuis ce temps, j'ignore ce qui s'est passé (57). »

Cette requête ne fut pas inutile. Sur les rapports de trois religieux, en date des 8 novembre 1821, 15 et 29 avril 1822, le maître du sacré Palais, c'est-à-dire le consultant théologique du Saint-Siège, accorda l'impri-

(56) 1<sup>er</sup> novembre 1820. FORGUES, I, p. 89.

(57) BLAIZE, I, p. 409, Lettre au P. Anfossi, maître du Sacré Palais, 1<sup>er</sup> déc. 1821.

*matur*, non pas à l'*Essai*, mais à la version italienne de la *défense de l'Essai*, que La Mennais avait publiée à la suite de son tome II (58). La Mennais n'obtint rien de plus pour le moment. Il en fut mécontent. « Il ne m'appartient pas de juger ce que la religion gagnera à ce silence de l'autorité (59). »

En 1824, il se décida à se rendre à Rome. Après sa prise à partie violente du grand maître de l'université, et le blâme privé que lui avait infligé l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, La Mennais jugea nécessaire de se défendre en cour de Rome (60). Il y avait envoyé l'année précédente un mémoire justificatif qui n'avait pas produit d'effet apparent. Léon XII accueillit aimablement le pèlerin, le fit loger au collège romain et le rassura si complètement qu'à sa mort, le bruit ayant couru qu'on avait trouvé dans ses papiers la nomination *in petto* de La Mennais en qualité de cardinal, celui-ci le crut. En réalité, ce n'était pas exact. Léon XII avait du moins proposé à La Mennais un canonicat romain et un poste de bibliothécaire analogue à celui qu'occupait l'illustre cardinal Maï. Le représentant de la France, Artaud, déconseilla à La Mennais d'accepter, prévoyant que « la franchise du fier Breton lui nuirait ». Dans l'intimité, le pape s'était exprimé sévèrement : « La Mennais, avait-il dit, est un de ces amants de la perfection qui, si on les laissait faire, bouleverseraient le monde (61). »

Rentré en France, La Mennais attendit une approbation de la Papauté et l'attendit en vain. Ses doléances contre le silence de Rome, contre son ignorance de la situation, se répètent sans trêve. Je ne puis en citer que des exemples.

En 1826 : « Là où l'on pourrait quelque chose et même beaucoup, on ne sait rien, on ne prévoit rien et l'on ne veut rien (62). »

Le bruit ayant circulé que Léon XII condamnerait l'ultramontanisme de La Mennais, il gémit : « Les impos-

(58) A. ROUSSEL, cité, I, p. 158, note. — FORGUES, I, p. XXXVIII.

(59) BLAIZE, I, p. 407. 8 nov. 1821, à l'archevêque de Gênes Lambruschini.

(60) Noter que La Mennais rencontra contre lui trois Bretons de taille : Quélen, archevêque de Paris, Corbière, ministre, et le P. Rosaven, jésuite à Rome.

(61) DUDON, p. 32 et 29. — Dépêche d'Artaud, 13 sept. 1824.

(62) 11 janvier 1826, à la comtesse de Senfft. FORGUES, I, p. 155.

teurs seront crus si l'on garde le silence ; se taire lorsqu'on affirme de semblables faits c'est les avouer (63). » En 1827 son grand mémoire au Pape en vue d'obtenir la condamnation du gallicanisme resta sans réponse.

Ses reproches devinrent de plus en plus pressants. « Quand Rome se réveillera, dit-il en 1829, ce sera le moment de la résurrection du monde, mais rien n'annonce encore que ce moment soit prochain (64). » Il vaticine contre le Vatican : « Il importe beaucoup de savoir ce qui se passe là... Ce silence, cette apparente neutralité entre le bien et le mal, le vrai et le faux, est une grande épreuve pour la foi... la voix qui depuis dix-huit siècles ne s'était pas tue un seul moment est devenue tout à coup muette. Les peuples étonnés prêtent l'oreille et se disent : « Le » sanctuaire est vide, il n'en sort plus rien... » Dieu a étendu un voile sur les esprits et il a dit à la puissance, comme au figuier de l'Évangile : Sèche-toi (65) ! »

A la veille de la Révolution, sa sévérité augmenta : « Je ne saurais me persuader que le pape connaisse le véritable état des choses... » Parlant de l'archevêque de Gênes, précédemment son ami : « Qu'attendre de l'avenir lorsqu'il est trahi par ceux-mêmes à qui Dieu en a particulièrement confié le soin (66). »

Dès le mois d'août 1831 fut formulé le grief qui pèsera si lourdement sur la décision finale de La Mennais : le pape est entraîné par des considérations politiques. « Je ne nierai pas que nous n'ayons pu dire quelquefois des choses qui auront déplu à Rome, non pas au pontife mais au souverain, lié au système politique de l'Europe (67). » Le rapport envoyé à Rome le 2 février 1831 (68) par les rédacteurs de l'*Avenir* insistait longuement, à dessein, sur leur manière d'apprécier les relations entre le temporel et le spirituel. Le nonce à Paris fit lui-même inconsciemment le jeu de La Mennais en lui répondant verbalement :

(63) 26 août 1826. DUDON, p. 41, Lettre au nonce à Paris.

(64) 6 fév. 1829, au comte de Senfft. FORGUES, II, p. 11.

(65) 8 mai 1829, à la comtesse de Senfft. FORGUES, II, p. 47.

(66) 8 fév. 1830, au comte de Senfft. FORGUES, II, p. 113.

(67) 15 août 1831, à Mgr de Pins, administrateur de Lyon. FORGUES, II, p. 218.

(68) Publié dans les *Mélanges catholiques*, II, p. 393-420.

« J'approuve vos idées théologiques, mais je n'approuve point vos idées politiques (69). »

Arrivé à Rome, La Mennais fut de plus en plus affirmatif. (25 février 1832) : « L'Eglise est complètement sacrifiée à la politique... malgré ces énormes prévarications, le pape ne sauvera pas son pouvoir temporel (70). »

La Mennais jugeait le pape de haut. Les journées de juillet, en réalisant ses prédictions, lui avaient donné une assurance imperturbable. Il se sentit prophète dans les deux sens du terme : un voyant qui annonce l'avenir, un inspiré qui tient directement de Dieu un message qui doit s'imposer à l'Eglise.

« Le Pape (écrit-il de Rome), ignore complètement l'état de l'Eglise et l'état de la société... son rôle est de hâter les dernières destructions qui vont hâter la régénération sociale. Encore vingt ans d'un pareil état et le catholicisme serait mort. Dieu le sauvera par les peuples (71)... »

Dès leur arrivée à Rome, les pèlerins de Dieu et de la liberté avaient adressé un mémoire au Pape. Ils attendirent la réponse. Pendant cette longue attente, La Mennais manifestait une confiance inaltérable dans l'issue de sa démarche. « Nous avons acquis la certitude que nos doctrines comme notre conduite sont jugées ici à l'abri de tout reproche. Seulement il est probable qu'on ne se prononcera pas publiquement (72). »

L'air de Rome le rendit-il prudent ? Flaira-t-il qu'en ces moments parvenait à Rome une sorte de *Syllabus* rédigé contre lui par l'archevêque de Toulouse et plusieurs évêques français ? L'archevêque, comme jadis La Mennais, disait à son tour que si Rome répondait à l'épiscopat par le silence, le Saint-Siège donnerait indirectement raison à La Mennais. Désormais le silence romain prit aux yeux de celui-ci un nouvel aspect. Il écrivait en avril : « Nous n'avons à craindre aucune condamnation, mais la politique empêchera qu'on nous approuve (73). » Puis, en mai, s'adressant à son frère : « Il ne reste pas désormais le plus

(69) FORGUES, II, p. 215.

(70) BLAIZE, II, p. 97.

(71) 10 fév. 1832, à la comtesse de Senfft. FORGUES, II, p. 231.

(72) FORGUES, II, p. 232.

(73) BLAIZE, II, p. 107.

léger nuage sur la parfaite catholicité de nos doctrines... ou nous aurons une décision ou il sera clair comme le soleil qu'on ne nous la refuse que par des motifs étrangers à la religion et parce qu'elle nous serait favorable (74). » Enfin le 1<sup>er</sup> juillet, un mois avant la condamnation : « Les hommes les plus distingués regardent notre cause comme gagnée près du Saint-Siège dès que, pressé de nous condamner si nous avons erré sur quelque point de doctrine, il a gardé le silence (75). »

Assuré du succès de sa cause, La Mennais faisait des projets lointains. Le journal n'avait été que suspendu. Il faudrait reprendre le travail sous une forme quelconque, en tout cas continuer.

Dès février 1832, il écrivait à Gerbet : « Nous devons soutenir l'*Agence*... rassembler les éléments de la grande *Union* entre tous les hommes qui veulent, catholiques ou non, la liberté..., tendre à relever l'*Avenir* par une association de ce genre (76). »

En effet, si l'*Avenir* avait suspendu sa publication, ni l'*Agence*, ni l'*Union* n'avaient cessé d'exister. De Frascati La Mennais écrit, en avril : « L'avis unanime des personnes qui sont ici attachées à nous c'est que nous devons recommencer l'*Avenir* (77). » En mai : « Je suis bien résolu à continuer l'œuvre que j'ai commencée il y a vingt ans... il y a un dernier pas à faire (et l'on ne veut pas le concevoir) c'est l'*Union* universelle (78). »

Le 29 août, à Munich, à la veille même du jour où il reçut l'encyclique, La Mennais, s'adressant à la comtesse de Senfft, se déclarait « résolu de consacrer le peu qui me reste de forces à la défense de la cause sacrée pour laquelle je combats depuis plus de vingt ans (79) ».

Ces sentiments ne pouvaient être inconnus et de graves ecclésiastiques étaient indécis ou pour tout dire inquiets sur l'attitude que prendrait La Mennais en cas de condamnation.

---

(74) BLAIZE, II, p. 112.

(75) BLAIZE, II, p. 116.

(76) BLAIZE, II, p. 98.

(77) BLAIZE, II, p. 108.

(78) BLAIZE, II, p. 111.

(79) FORGUES, II, p. 240.

Le nonce à Paris qui avait été son ami écrivait au Vatican, le 7 septembre 1829 : « Les évêques en arrivent à dire que si le Saint-Siège venait à censurer quelques-unes des opinions de ce prêtre, il lèverait le masque et se révolterait contre l'enseignement du pape contraire au sien (80). » Dans le même temps Gerbet écrivait à La Mennais qu'un ecclésiastique arrivé dernièrement de Rome lui avait dit que le P. Rosaven, jésuite résidant à Rome, lui avait montré une lettre écrite par un autre jésuite « au sujet de votre dernier ouvrage, et dans laquelle il disait que cet écrit renfermait des propositions vicé-fistes ; que les choses étaient à un tel point qu'il craignait que si l'autorité du Saint-Siège intervenait pour condamner le livre, on ne s'y soumit pas (81) ».

En 1832 les consultants qui avaient reçu du pape mission d'étudier cette affaire, partageaient ces appréhensions. Le P. Ventura, qui aimait La Mennais et qui l'avait longtemps suivi, écrivait : « Sa foi le défendra sans doute de la tentation de retourner contre la religion les armes dont il n'a usé que pour la défendre (82). » Un des autres consultants, Baraldi, exprimait plus positivement le même avis : « La Mennais rappelle Tertullien par la force de sa dialectique et la fierté de son éloquence. Dieu veuille qu'il n'ait pas une autre ressemblance avec le bouillant Africain », qui, on le sait, s'était séparé de l'évêque de Rome (83).

Il faut enfin citer une lettre clairvoyante, écrite par un Génois qui avait vu La Mennais : « Son hérésie politique pourrait bien le jeter dans l'hérésie religieuse. Il va à Rome pour convertir le pape. Si le pape ne le suit pas, il pourrait bien lui retirer le brevet d'infailibilité qui, je le crains, n'a été concédé au Saint-Siège qu'à charge par lui de reconnaître l'infailibilité de M. de La Mennais et de son école (84). » Quand La Mennais avait commencé à soutenir la doctrine de l'infailibilité et de la suprématie du pape — c'était sous l'Empire — il n'était qu'un écrivain

(80) DUDON, p. 82.

(81) 3 sept. 1829. FORGUES, II, p. 76.

(82) DUDON, p. 130.

(83) *Ibid.*, p. 136.

(84) DUDON, p. 142.

ignoré, même pas prêtre ; il ne prétendait certes pas régenter l'Eglise et la papauté. En 1832, La Mennais se croyait-il infallible ? A cette question l'événement répondra.

Mal informé comme l'était La Mennais des dispositions de Rome à son égard, on juge quel coup fut pour lui l'encyclique qui le condamna. On sait dans quelles circonstances la bulle fut remise à La Mennais, à Munich, le 30 août, au cours d'un banquet triomphant où l'entourait une couronne d'admirateurs. On l'appela pour lui remettre le paquet venu de Rome, il en prit connaissance mais ne le communiqua qu'ensuite et dans l'intimité à trois confidents (85).

L'envoi de Rome contenait la bulle *Mirari vos*, et une lettre du cardinal Pacca.

Rappelons l'essentiel des phrases mêmes de l'encyclique s'appliquant aux idées de La Mennais.

Le pape rejette l'indifférentisme, « opinion perverse d'après laquelle on pourrait acquérir le salut éternel par quelque profession de foi que ce soit... — De cette source infectée découle cette maxime erronée qu'il faut assurer et garantir à qui que ce soit la liberté de conscience. — On prépare la voie à cette pernicieuse erreur par la liberté d'opinions pleine et sans bornes. — Là se rapporte cette liberté funeste de la librairie pour publier quelque écrit que ce soit. — Des écrits proclament certaines doctrines qui ébranlent la fidélité et la soumission dues aux princes et qui allument partout les flambeaux de la révolte. » Des exemples tirés de s. Paul, de s. Augustin et autres condamnent « la détestable insolence et la méchanceté de ceux qui, enflammés de l'ardeur immodérée d'une liberté audacieuse, s'appliquent de toutes leurs forces à ébranler et à renverser tous les droits des puissances. — Nous n'aurions rien à présager de plus heureux pour la religion et le gouvernement en suivant les vœux de ceux qui veulent que l'Eglise soit séparée de l'Etat et que la concorde mutuelle de l'Empire avec le Sacerdoce soit rompue... cette concorde... est redoutée par les partisans d'une liberté effrénée ».

(85) *Affaire de Rome*, p. 316. — DUDON, p. 389.

Et voici les sanctions (n'oublions pas que la bulle s'adressait aux évêques, non aux fidèles ni aux princes) : « Tirez le glaive de l'Esprit qui est la parole de Dieu. Que les princes favorisent par leur concours et leur autorité ces vœux que nous formons pour le salut de la religion et de l'Etat. »

La lettre du cardinal Pacca (86) à La Mennais précisait les points principaux qui avaient déplu au Saint-Siège. « Le pape a été beaucoup affligé de voir que les rédacteurs de l'*Avenir* ont pris sur eux de discuter en public et décider des questions qui appartiennent au gouvernement de l'Eglise. Le pape désapprouve et même réproouve les doctrines relatives à la liberté civile et politique (87), qui tendent à propager l'esprit de sédition et de révolte. Les doctrines de l'*Avenir* sur la liberté des cultes et la liberté de la presse sont très répréhensibles. Si la prudence exige, dans certaines circonstances, de les tolérer comme un moindre mal, de telles doctrines ne peuvent être jamais présentées par un catholique comme un bien. »

Cette dernière proposition amorçait la fameuse distinction de la *thèse* et de l'*hypothèse* formulée plus tard à propos du *Syllabus* de Pie IX. Cette interprétation fut celle de l'aîné des La Mennais (88). Il rédigea pour ses religieux un commentaire méthodique de la bulle en ce sens : La bulle, décision de principe, s'adresse aux nations où la foi catholique est unanime. Les autres nations rentrent dans le cas où les circonstances de fait conseillent la tolérance comme un moindre mal. Pour Jean-Marie de La Mennais la bulle posait donc des règles susceptibles d'être adaptées. Pour Félicité, au contraire, elle décidait de questions pratiques sans toucher aux idées. Il était difficile de se fourvoyer plus complètement.

Si la théorie esquissée par Pacca et par Jean-Marie effleura l'esprit de Félicité, il n'en est resté nulle trace. Son premier sentiment s'exprima dans une lettre au marquis de

---

(86) *Affaires de Rome*, p. 128. — DUDON, p. 400.

(87) Sur la jonction des mots *civil* et *politique*, voir plus haut, p. 12 « De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil » et p. 19, le programme de l'*Avenir*.

(88) LAVEILLE, *Jean-Marie de La Mennais*, t. I, p. 548.

Coriolis qui, malheureusement, n'a pas été publiée, mais le contenu s'en retrouve dans une lettre de Vitrolles.

Celui-ci, le 23 octobre, annonçait à La Mennais qu'il avait chanté le *Te Deum* avec les amis et les ennemis de son correspondant, en action de grâces de sa soumission au pape. Il ajoutait : « Je n'ai lu ni aux uns ni aux autres la lettre de Coriolis où il me disait que, comme Galilée, en vous relevant, vous avez dit « Eppur si muove ». Mon bon ami, il est temps pour vous comme pour la religion que cette controverse cesse absolument (89). » Et La Mennais lui répondit : « Notre ami Coriolis a eu fort raison de vous dire que je n'étais pas le moins du monde ébranlé dans mes opinions, que je n'en abandonnais aucune et qu'au contraire j'y tenais plus que jamais. La lettre du pape qui n'a aucun caractère dogmatique, qui n'est qu'un acte de gouvernement, pouvait bien m'imposer momentanément l'inaction, mais non pas une croyance quelconque. Sur le fond des choses, je suis plus ferme que jamais. Il en est de même en politique, aucune de mes convictions n'a vacillé (90). »

Dès le 1<sup>er</sup> septembre, Montalembert qui était à Munich aux côtés de La Mennais, avait écrit : « Sans adopter aucune des opinions exprimées dans cet acte — la bulle — le plus funeste des annales de l'Eglise, nous rentrons dans le silence, reconnaissant que ce n'est pas à nous de sauver ce que le pape et les évêques veulent perdre (91). » Et dans une autre lettre : « Nous nous sommes respectueusement soumis à la volonté du pape qui gouverne l'Eglise, sans pour cela renoncer à aucune de nos opinions, à aucun de nos principes (92). »

Ces lettres nous révèlent l'interprétation par laquelle La Mennais pensa esquiver la bulle. Simple acte d'administration, auquel il obtempérait par une déclaration signée à Paris le 10 septembre et rédigée par lui à Munich le soir même du 30 août devant Montalembert et Lacordaire : « *l'Avenir* ne paraîtra plus (93) ».

(89) Vitrolles, p. 221.

(90) *Ibid.*, p. 223, 15 nov. 1832.

(91) DUDON, p. 220.

(92) 4 nov. 1832. DUDON, p. 247.

(93) 10 sept. 1832. *Affaires de Rome*, p. 134. — DUDON, p. 403. — LECANUET, *Vie de Montalembert*, 1903, p. 325.

Quant à ses idées il les conservait intactes ou plutôt il glissait d'une obéissance extérieure et matérielle au rejet total d'un acte qu'il proclamait dicté par la politique. Puis considérant la hiérarchie, c'est-à-dire le pape et les évêques, comme infectée par des préoccupations politiques, il les maudissait à leur tour et sortait de l'Eglise en cherchant à se maintenir dans un christianisme dont il devenait le seul interprète.

Ce processus que sa correspondance révèle ne fut pas immédiatement connu des contemporains. La Mennais afficha longtemps une simple soumission de forme, puis finalement signa une déclaration d'obédience totale, le 11 décembre 1833 (94). Cette prétendue soumission n'était que le premier pas dans la révolte. Elle était volontairement insincère. Deux jours après, il écrivait à Montalembert : « Je renonce et à la politique pratique devenue, en ce qui me concerne, impossible désormais, et à tout sans exception ce qui a rempli ma vie antérieure. J'essaierai, quoique bien tard, à en commencer une nouvelle. Je ne te dirai point mes idées là-dessus, parce que je ne veux associer personne à mes destinées futures quelles qu'elles soient. Nous nous rejoindrons, j'espère, là-haut, mais nous marcherons par deux voies sur la terre (95). »

Et dans une lettre suivante, le 1<sup>er</sup> janvier, il lui explique que refuser une déclaration sans réserve l'aurait désigné au monde comme rebelle, que la signer, c'était renverser les principes fondamentaux du catholicisme sur la distinction des deux puissances : « Les réflexions que me suggéra cette position étrange me conduisirent à de très grands doutes sur plusieurs points du catholicisme... Alors laissant de côté la question de vérité qui m'avait préoccupé jusqu'à ce moment, je ne vis plus dans cette affaire qu'une grande paix et je résolus de signer... tout ce qu'on voudrait, fût-ce que le pape est Dieu. En même temps je me décidai à cesser désormais toute fonction sacerdotale, ce que j'ai fait (96). »

La rupture était consommée. Nous laisserons là le philosophe inaugurant une nouvelle phase de sa destinée.

(94) DUDON, p. 419.

(95) 13 décembre 1833. LECANUET, t. I, p. 412.

(96) LECANUET, t. I, p. 415.

Après l'ultramontain, après le libéral paraîtra le démocrate, démocrate qui restait, d'ailleurs, opposé à l'intervention de l'Etat et défenseur de la propriété privée.

Que conclure ? Question embarrassante, car si l'on donne raison à La Mennais on condamne le pape, et si l'on donne raison à Grégoire XVI on ne choisit pas la liberté. Le mieux, pour ne pas divaguer, est de s'en tenir modestement aux termes du débat. Le pape légiférait pour des peuples catholiques, nous l'avons dit, et la lettre du cardinal Pacca autorisait les autres peuples à se placer sur le terrain de l'hypothèse, c'est-à-dire à chercher le *modus vivendi* le moins mauvais. Mais pour ne pas fuir la difficulté, il est loyal d'analyser la thèse, et les contradictions entre elle et certaines idées, alors modernes. Que préconisait le pape ? En premier lieu, la concorde (il ne dit pas le concordat) entre l'Eglise et l'Etat ! Qui lui reprocherait ce vœu ! Il réprouvait la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui aurait fait de l'Eglise un Etat dans l'Etat car c'est ainsi que l'entendait La Mennais. Il recommandait la soumission au Pouvoir, il réprouvait la révolte, n'est-ce pas se prononcer contre l'agression libératrice ? Et quand Léon XIII préconisera le ralliement à un régime établi depuis vingt ans ne sera-t-il pas dans la ligne de Grégoire XVI ?

Grégoire XVI réclamait pour l'Eglise un traitement de faveur (la condamnation de la liberté de conscience ne signifie pas autre chose) : or quand on voit des Etats neutres donner à l'Eglise la jouissance gratuite des édifices du culte, peut-on s'étonner si le pape attend de pays ouvertement catholiques qu'ils en fassent au moins autant ?

Il s'élevait contre la liberté effrénée de la presse ? Mais n'y a-t-il pas eu partout un frein à la liberté de la presse ?

J'admets d'ailleurs que Grégoire XVI, qui était un bon religieux, n'ait peut-être pas eu en cette affaire le tact psychologique de Léon XII. J'admets qu'il a donné à sa pensée des contours anguleux et véritablement rébarbatifs.

Il reste à l'actif de La Mennais qu'il a été l'initiateur de deux mouvements qui, de manières très différentes, ont renouvelé l'aspect des choses. Père de l'ultramontanisme il a mis fin au gallicanisme et à des conceptions qui régnaient en France depuis le xv<sup>e</sup> siècle. Il a fait plus que tout autre

peut-être, et avant tout autre, pour l'union intime de l'Eglise de France avec le Saint-Siège (97). Père du libéralisme catholique, il a déchaîné un mouvement dont Montalembert allait rester le plus éloquent champion et qui tint désormais une place immense dans la vie politique et religieuse de la France.

S'il avait été réellement prophète (mais qui sait l'avenir ?), s'il avait du moins mieux connu le passé (et pourtant il citait saint Thomas d'Aquin) il aurait discerné que la liberté n'était pas une base assez solide pour fonder une société (et c'est une évidence qu'affirmait Grégoire XVI) que, d'un autre côté, l'autorité n'y suffisait pas non plus (et c'est ce que La Mennais voyait avec clarté), mais qu'entre les deux il fallait chercher un accord, une voie moyenne visant, selon l'expression un peu vague mais exacte du théologien médiéval, au « bien commun ».

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

---

(97) Dom Guéranger, fondateur de l'abbaye de Solesmes, a été son disciple.